

# Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur DEHON, Maire.

**Etaient présents (14) :** M. DEHON, Mme CHAPELLE, Mme SOUABE, M. IBERT, Mme BRUMENT, M. PERROT, Mme HAUZAY, M. DUCREUX, Mme LEMONNIER, M. BIGOT, Mme DUMESNIL, M. PERROT, M. BLONDEL, M. RATS et M. LAIR.

**Pouvoir donné (1) :** Mme MOUTON-QUEVAL donne pouvoir à M. RATS.

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle HAUZAY

**Ordre du jour :**

## 1. Communications :

I. Approbation définitive du SCoT – enquête publique 08/11 au 11/12/2024 ;

### II. Remerciements :

a. Famille de Mme Marthe AUBER ;

b. Famille de Mme Jacqueline ROSE ;

c. Famille de Mme Dominique LEBOURGEOIS ;

d. Subvention communale 2024 : Agir pour Becquerel, pour la vie ;

e. Subvention communale 2024 : Vie et espoir ;

f. Contribution versée au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) ;

### III. Fonds de concours :

a. Attribution : école maternelle : installation d'une aire de jeux inclusive ;

b. Attribution : école maternelle : remplacement du revêtement de sol ;

### IV. Placement à court terme – don – CCAS ;

### V. Désignation des membres de la CCID.

## 2. Election d'un 2<sup>ème</sup> adjoint – démission dans le cadre du cumul des mandats ;

## 3. Décisions Maire : Période d'octobre 2024 à décembre 2024 ;

## 4. Ressources Humaines :

### I. Recensement population 2025

a. Nomination d'un coordonnateur communal titulaire et d'un coordonnateur communal suppléant ;

b. Nomination et rémunération des agents recenseurs ;

### II. Centre de Gestion 76

a. Convention d'adhésion mission ACFI (Agent chargé de la Fonction d'Inspection) ;

b. Convention groupement de commande DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) ;

## 5. Vente d'un terrain – Rue du Bocquetal

## 6. Autorisation pour la mise en place de la vidéoprotection

## 7. Finances :

### I. Décision modificative n° 1 du Budget Primitif ;

### II. Demandes de subvention

a. Fonds de concours équipements sportifs – Communauté Urbaine Le havre Seine Métropole ;

b. Fonds de concours d'investissements – Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ;

c. Demande de subvention – équipements sportifs – Département 76 ;

## 8. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

### I. Rapport d'orientations budgétaires 2025

## 9. Questions diverses

# Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

## Ouverture de la séance :

Mr Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 12 décembre 2024 ouverte.

**Mr Rats** : vous ne l'enregistrez pas ?

**Mr le Maire** : c'est enregistré

**Mr Rats** : les micros sont là ?

**Mr le Maire** : Y a un problème ?

## Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2024

Mr Le Maire demande si tout le monde a bien reçu le PV du dernier conseil municipal du 24 septembre ?

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Donc pas de remarque

On va faire une mise à la signature.

## Secrétaire de séance

Il faudrait un ou une secrétaire de séance ?

Merci Gaëlle

## Pouvoir donné

Mme Mouton-Queval qui est absente, a donné pouvoir à Mr Michel Rats, ici présent.

## Introduction

Bienvenue à Jean-Paul Blondel, qui est à table, qui suite à la démission de David Guérin, devient conseiller municipal, étant suivant de liste.

Bienvenue Jean-Paul !

## 1. Communications

### I. Approbation définitive du SCoT – enquête publique : 08/11 au 11/12/2024

**Mr Le Maire** : Concernant le SCOT, l'avis de l'enquête publique vient de se terminer, donc c'est l'approbation. Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 08 novembre au 11 décembre.

A savoir que sur cette enquête publique, il n'y a pas eu de retour en mairie, d'écrit.

Quelques rappels de dates, l'affichage extérieur a été fait le 22 octobre ainsi qu'en mairie.

Publication Facebook et panneau Pocket, le 25 octobre.

### II. Remerciements – familles (points a. b. et c.)

Nous avons reçu des remerciements concernant les décès de plusieurs familles : Mme Marthe AUBER. C'est un petit mot que j'avais fait au nom du conseil municipal. Mme Jacqueline ROSE et Madame Dominique LEBOURGEOIS, sa famille.

#### Remerciements – associations (points d. et e.)

Nous avons eu aussi des remerciements d'agir pour becquerel, octobre rose, suite à la subvention qui a été versée par la commune en juin 2024, de 150€.

L'association vie et espoir nous a adressé aussi ses remerciements, suite à la subvention versée par la commune en juin 2024, de 380 €.

#### f. Remerciements - FACECO

Nous avons aussi les remerciements suite à la contribution versée au FACECO (Fonds d'Action extérieure des Collectivités Territoriales).

Pour mémoire, et pour rappel, c'était le don à l'Ukraine.

Une subvention exceptionnelle versée par la commune en juillet 2022, de 1 000€ et une subvention exceptionnelle versée par le CCAS en mai 2022, elle aussi de 1 000€.

### III. Fonds de concours – attributions – Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (points a. et b.)

**Mr le Maire** : Concernant les fonds de concours, donc on a reçu les attributions de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. Attributions lors du conseil communautaire du 10 octobre 2024, donc pour une part,

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

l'installation d'une aire de jeux inclusive dans la cour de l'école maternelle, pour un montant de 3 727,50 €, sachant que le projet coûtait HT 10 650€.

Toujours pour l'école maternelle, le remplacement du revêtement de sol ou le fond de concours attribué 5 145,45€, 35%, pour un projet d'un coût total qui était de 14 701,90€.

Ce fonds de concours a été aussi attribué également au conseil communautaire du 10 octobre 2024.

### **Débats :**

**Mr Rats :** tout ça, c'est notre boulot d'avant, quand même. Je tiens à vous le dire. Même l'attribution des fonds de concours. Je le dis.

**Mr le Maire :** c'est le travail de tout le monde.

**Mme Brument :** c'était notre travail aussi, on était là aussi.

**Mr Rats :** ouais, ouais. C'est pas vous qui vous êtes battu pour le fonds de concours. Ça c'est pas vrai. Ça c'est un mensonge.

**Mr le Maire :** je ne pense pas qu'on ait besoin de se battre pour des fonds de concours.

**Mr Rats :** bien sûr, qu'il faut se battre. On s'est battu avec Denis Merville.

**Mr le Maire :** il y a des montants à demander

**Mr Rats :** bien sûr

**Mr le Maire :** ça se défend mais il y a des montants à demander

**Mr Rats :** je rappelle que le fonds de concours n'était pas attribué d'office au départ, au niveau de la communauté Urbaine, pas du tout. On a même passé une partie du fonctionnement en investissement, à hauteur de 30%.

**Mr le Maire :** oui

**Mr Rats :** c'est nous qui l'avons fait sur la commission. Ce n'est pas vous.

**Mr le Maire :** c'est pas vous tout seul au conseil communautaire !

**Mr Rats :** non je viens de le dire, je l'ai fait avec Denis Merville

**Mr le Maire :** il faut être précis

**Mr Rats :** non, mais, on est bien d'accord

**Mr le Maire :** très bien

**Mr Rats :** que les choses soient claires

**Mr le Maire :** voilà, super

**Mr Rats :** Parce qu'avec vous, elles ne le sont pas souvent. On va en parler.

**Mr le Maire :** on peut continuer, c'est bon.

### **IV. Placement à court terme - don du CCAS**

**Mr le Maire :** A savoir que le CCAS s'est réuni le 7 novembre. Préalablement à la réunion du CCAS, nous avons pris des renseignements concernant des sommes avec des montants assez importants quand même, qui dormaient sans rémunération.

Or, il y avait possibilité de placer ces montants-là, depuis déjà pas mal d'années.

### **Débats :**

**Mr Rats :** on ne l'a jamais fait parce que ça ne rapporte rien. Il n'y avait pas de possibilités d'avoir des sommes énormes, par rapport à ça.

**Mr Ibert :** il vaut mieux avoir..... ça peut toujours faire une petite somme. Faut mieux avoir 10€ que rien.

**Mr Rats :** à chaque fois, qu'on a demandé en commission, ce qu'il y avait comme possibilité. On nous disait qu'il n'y avait pas de possibilité.

Je rappelle qu'au départ, sur les finances territoriales, il n'existait pas.

**Mme Chapelle :** avec la trésorerie là, il y a moyen de ...

**Mr Lair :** il ne faut pas dire qu'avant c'était possible, c'était pas possible, maintenant ça l'est peut-être, mais.... Aujourd'hui c'est peut-être possible.

**Mr Rats :** je rappelle que

**Mme Chapelle :** c'était possible à une époque. Au début que le don a été versé

**Mr Rats :** mais ce n'était pas moi qui étais maire et la personne qui était à ma place, n'avait pas fait non plus

**Mme Chapelle :** si, si, si, au début

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

**Mr Rats** : au début, on avait investi sur le terrain

**Mme Chapelle** : il y avait des bons au trésor, qui avaient été souscrit. Oui certainement.

**Mr Rats** : ouuui

**Mme Chapelle** : ah oui, certainement

**Mr le Maire** : donc je pense quand même que c'est une bonne chose

**Mr Rats** : oui, c'est.

**Mr le Maire** : ça, il faut quand même le dire que l'érosion monétaire est quand même importante, donc, suite aux renseignements pris donc confirmation d'un placement possible de 30 000€ sur 12 mois.

Ceci dit, ça n'empêche pas, si besoin, de le récupérer. On a quand même au total au CCAS, 53 000€, dont 30 000€ de placer et 23 000€ pour les besoins courants de l'année.

Donc ça c'est une bonne chose !

Donc ça c'est une délibération qui a été passée au CCAS, juste pour information.

### V. Désignation des membres de la CCID

**Mr Le Maire** : Ensuite, au dernier conseil municipal, on avait présenté les noms concernant CCID donc les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs de La Cerlangue.

Et donc là, on a eu le retour des personnes qui ont été choisies par la division fiscalité des particuliers, c'est comme ça que ça se dit.

Donc, il y a 6 personnes titulaires et 6 personnes, quand on dit personne, c'est commissaire titulaire et commissaire suppléant.

Mr Rats : Mais ce n'était pas 8 ?

Mr le Maire : non, là il y en a 6.

Je vous donne les noms : commissaires titulaires : Mme Chapelle Françoise, M. Gautier Jean-Paul, M. Brière Ghislain, Mme Javaux Fabienne, M. Coutelle Sammy, Mme Lemonnier Karine. Concernant les commissaires suppléants : M. Toutfaire Gilbert, M. Lair Jean-Michel, Mme Brument Patricia, Mme Bruyère Céline, M. Michel David, M. Renault Denis.

### 2) Election d'un 2<sup>ème</sup> adjoint – démission dans le cadre du cumul des mandats (45/2024)

**Mr le Maire** : Suite au départ de David Guérin du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement.

Avant de démarrer, qui souhaite être secrétaire pour le procès-verbal ? merci Françoise

Nous avons besoin de deux assesseurs, pendant le vote ?

Patricia Brument et Tristan Ducreux

Question suivante : qui souhaite être candidat ? Sachant que M. Bastien Perrot s'est déjà déclaré candidat auprès de moi. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

#### Débats :

**Mr Rats** : élire quelqu'un qui n'est pas de la Cerlangue, pas mal !

**Mr le Maire** : ça, c'est votre considération

**Mr Rats** : ah mais c'est ma considération, bien sûr, j'ai le droit de le dire

**Mr Perrot** : vous êtes libre de le dire parce qu'en plus, je rappelle que vous m'avez déjà annoncé, pour ceux qui ne le savent pas, vous m'avez adressé un courrier, demandant ma radiation des listes électorales.

Je vous ai répondu avec des justificatifs attestant que j'étais complètement éligible à être sur la liste électorale.

**Mr Rats** : la réponse, on ne l'a jamais vue

**Mr Perrot** : bah écoutez, je vous ai fait une réponse, en tout cas, qui vous a été adressée à la mairie.

**Mr Rats** : à la mairie ! Ah, on ne l'a pas eue. Ça s'est sûr, on ne l'a pas eue.

Si vous l'avez mis dans la boîte à lettres de la mairie, il n'y a pas de danger que je la vois.

**Mr Perrot** : je vais me renseigner, je pourrai vous faire suivre la réponse que je vous ai faite

**Mr Rats** : ça n'empêche, pour une personne qui habite au Havre, ce n'est pas logique

**Mr Perrot** : c'est ce que vous dites

**Mr Rats** : je n'ai rien contre vous, c'est sur le système, ce n'est pas grave

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

**Mr le Maire :** pour la petite histoire, les courriers que vous aviez faits, étaient tout à fait irrecevables. On a bien voulu y donner suite avec les réponses que vous dites ne pas avoir mais votre courrier était irrecevable.

**Mr Rats :** si je vous dis Mr Dehon que je ne les ai pas eus, c'est que je ne les ai pas eus. J'ai sûrement des défauts, j'en ai plein à vos yeux mais je ne mens pas.

**Mr le Maire :** vous me prêtez des propos mais bon c'est bon !

**Mr Lair :** c'est dommage qu'il y ait un courrier adressé à Mr Rats, qui n'a pas été transféré, c'est quand même dommage, ce n'est pas normal. C'est tout.

**Mr Rats :** la convocation, vous m'envoyez les gars avec le camion

**Mr Lair :** Mr Perrot l'a adressé à la mairie en disant que c'était pour Mr Rats. Mr Rats devait être au courant de la réponse, c'est tout.

**Mr Rats :** ça fait le 2<sup>ème</sup> courrier que je ne reçois pas.

**Mr Lair :** c'est dommage

**Mr Rats :** si vous l'avez là. Vous savez le faire pour ça, vous. Les gars sont venus, je les ai vus

**Mr le Maire :** Allez-y ! Vous pouvez me prêter des rumeurs, tout ce que vous voulez, c'est facile.

**Mr Rats :** je ne les ai pas, Mr Dehon, c'est tout. Je vous le dis que je ne l'ai pas.

**Mr Lair :** c'est dommage

**Mr Perrot :** on va vous le faire suivre

**Mr Rats :** vous me le mettrai dans ma boîte à lettres

**Mr le maire :** nous allons procéder au vote

Tout le monde a vu qu'il y avait l'isoloir

Françoise qui est la secrétaire fera l'appel, que chacun aille voter à tour de rôle, je vais commencer.

Tout le monde a une enveloppe.

### **[Réalisation des opérations de vote]**

**Mr le Maire :** 15 inscrits, je procède à l'ouverture de l'urne

Mme Brument et Mr Ducreux : « comptabilisent les enveloppes »

**Mr Ducreux :** il y a bien 15 enveloppes, pour 15 signatures

### **[Ouverture des enveloppes, une à une]**

Mme Brument énonce à l'oral chaque bulletin issu de l'enveloppe ainsi que les enveloppes vides.

**Mme Brument :** 12 bulletins pour Mr Bastien Perrot et 3 enveloppes vides

**Mme Chapelle :** y a-t-il des observations, des réclamations par rapport au vote ?

**Mr le Maire :** je vais vous énoncer les résultats du procès-verbal des élections d'un 2<sup>ème</sup> adjoint  
15 votants

3 suffrages blancs

12 exprimés

1 candidat, Bastien Perrot, qui a obtenu 12 votes et donc élu comme 2<sup>ème</sup> adjoint.

Mes félicitations ! Bravo !

### **3) Décisions du Maire**

**Mr le Maire :** Je vous fais part des décisions prises en vertu des délégations qui m'ont été accordées lors mon élection du 14 avril 2024 et des délégations accordées lors du conseil municipal du 24 septembre 2024.

#### **Décisions du Maire :**

**N° 04-2024 :** Virements de crédits

*Abondement des crédits inscrits aux opérations suivantes :*

- *Comptabiliser les travaux complémentaires pour l'installation de bornes incendie ;*
  - o *1 000 € de l'opération 257 compte 2135 vers l'opération 237 compte 2158.*
- *Comptabiliser les travaux imprévus liés à l'enrochement près du restaurant scolaire.*
  - o *7 000 € de l'opération 186 compte 2135 vers l'opération 255 compte 212.*

**N° 05-2024 :** Contrat annuel d'entretien chaudière fioul de la salle des marronniers – **Entreprise DUMOUCHEL**  
Contrat pour la période allant du 23/10/2024 au 22/10/2025.

Côût annuel : 243,60 €

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

**N° 06-2024** : Convention de mise à disposition de terrains privés – **Mme Nelly ROBLIN**

Mise à disposition de 4 parcelles de terrains (parcelles A700, A176, A702 et A704) situés Route de St Romain/La Porte Blanche, appartenant à Mme Nelly ROBLIN, contigus au terrain communal de la Cerlangue (A709).

Durée : 5 ans

**N° 07-2024** : Contrat annuel d'entretien chaudière gaz de la mairie – **Entreprise DUMOUCHEL**

Contrat pour la période allant du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Coût annuel : 190,91 €

**N° 08-2024** : Contrat annuel d'entretien chaudière gaz de l'école primaire – **Entreprise DUMOUCHEL**

Contrat pour la période allant du 13/11/2024 au 12/11/2025.

Coût annuel : 190,91 €

**N° 09-2024** : Contrat triennal (2025-2026-2027) pour le feu d'artifice – **BREZAC**

Année 2025 : 2 878,05€ TTC

Année 2026 : 3 021,95€ TTC

Année 2027 : 3 173,05€ TTC

**N° 10-2024** : Contrat triennal (2024-2025-2026) pour le fauchage – **LE MAITRE Benoît**

- 2024 : 2 passages, soit 4 560,00€ ;
- 2025 : 3 passages, soit 7 104,00€ ;
- 2026 : 3 passages, soit 7 320,00€.

**Mr le Maire** : Voilà le point qui doit être fait tous les 3 mois.

### 4) I. a et b : RESSOURCES HUMAINES : Recensement population 2025 (46/24)

**Mr le Maire** : Délibération que vous avez reçue.

Délibération pour la nomination d'un coordonnateur communal titulaire et d'un coordonnateur communal suppléant et nomination et rémunération des agents recenseurs 2025.

A ce titre, il convient de désigner un coordinateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- De désigner Mme Aline JOURDAIN, comme coordonnateur de l'enquête de recensement ;
- De désigner Mme Stéphanie GAUTHIER, comme adjointe au coordonnateur ;
- De désigner Mme Magali COLLARD, comme agent recenseur ;
- De désigner Mr William OGER, comme agent recenseur.

Par ailleurs, en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

- De fixer à deux le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité ;
- De fixer les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs à :

	Taux de vacations votés et appliqués en 2019	Proposition taux de vacations pour 2025*
Bulletin individuel papier/internet	1,40 €	2,00 €
Feuille logement papier/internet	1,00 €	1,60 €
Forfait déplacement	115,00 € net	134,00 €
Taux horaire : formations, tournée de reconnaissance, réunions diverses.	12,00 € brut/heure	12,00 € brut/heure

\*Calcul avec l'inflation de 16,2 % pour la période 2019-2024

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

**Mr le Maire :** ces propositions prennent en compte l'inflation de 16,2%.

**Mr le Maire :** au niveau de l'organisation, la parole est donnée à Mme Aline Jourdain, secrétaire de mairie.

Il y a un travail en amont qui est important pour en arriver à la délibération.

### **Éléments donnés en lecture par Aline Jourdain :**

Le 12 novembre dernier a eu lieu à Allouville Bellefosse 76, la journée de formation des coordonnateurs communaux.

Les points portés sur leurs rôles, les tâches qui sont à faire, les opérations qui sont à préparer avant le démarrage du recensement population.

Mr le Maire : je suis venu avec vous pour cette journée

Mme Aline Jourdain :

Avant la venue du superviseur INSEE en mairie et avant le recensement de la population.

Il y a eu la mise à jour de l'ensemble des logements, la création des nouveaux logements sur l'application OMER, répartir l'ensemble des foyers de la commune en 2 districts (sachant qu'1 district c'est maximum 300 logements), préparer les cartes représentant les 2 districts avec les rues.

Le 18 novembre dernier, a eu lieu le rdv en mairie avec le superviseur INSEE, la validation des districts, sachant que le district 1 compte potentiellement 298 logements, le district 2 compte potentiellement 245 logements.

Au cours du rdv, il nous a été remis les notices, bordereaux, cartes d'agent recenseur qui vous présenteront quand ils vont venir chez vous, les notices internet, ça c'est avec les codes pour pouvoir répondre directement sur internet au lieu du papier et tout le monde ne répondra pas par internet, il y a les feuilles papier logement et bulletins individuels.

Les agents recenseurs partiront en formation les 6 et 13 janvier 2025 (1/2 journée) à St Arnoult.

Nouveauté pour 2025 : lors de la tournée de reconnaissance qui aura lieu entre le 06 janvier et 15 février 2025, les agents recenseurs déposeront dans chaque boîte à lettres un courrier d'information pour annoncer le recensement population.

Semaine 1 23/01	Semaine 2 30/01	Semaine 3 6/02	Semaine 4 13/02
45%	70%	90%	100%

**Mr Le Maire :** Pour ce projet de délibération que vous avez eu, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, par contrat, les agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au recrutement des agents recenseurs ;
- D'inscrire au budget 2025, les crédits nécessaires.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

#### **4) II.a. : RESSOURCES HUMAINES : ACFI (47/24)**

**Annexe 1 : Présentation CDG76 + tarifs 2025 ACFI et DUERP**

*Mr le Maire donne la parole à Mr Ibert.*

**Mr Ibert :** j'ai assisté à une information donnée par le Centre de Gestion 76 le 06 novembre 2024 concernant 2 sujets, de la mise en conformité sur la santé et la prévention des risques professionnels. Concernant l'ACFI, qui est un agent chargé de la fonction d'inspection et du DUERP, qui est un document unique d'évaluation des risques professionnels.

On va commencer par l'ACFI.

L'ACFI est un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection en matière de santé et sécurité au travail. Il doit analyser les tâches de nos agents, la désignation de l'ACFI est une obligation depuis 1985.

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

Le sujet est où en sont les obligations légales. Ce sont des choses à passer.

Quelles sont les missions de l'ACFI ?

- Contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Proposer à l'autorité territoriale :
  - Toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
  - En cas d'urgence, les mesures immédiates jugées nécessaires.
- Formuler des avis sur les conditions de travail des agents ;
- Essayer d'améliorer les conditions de leurs tâches.
- Il se doit d'assister à diverses réunions

L'obligation est d'avoir un ACFI. En tant que petite commune, le CDG 76 propose de mutualiser sous convention, parce qu'ils ont compétence, mutualisation sur plusieurs communes.

On vous propose ce soir, de signer la convention d'adhésion à la mission ACFI.

**Mr le Maire :** cela fait l'objet d'une délibération que vous avez eu par mail.

Délibération portant signature d'une convention pour la mise à disposition par le Centre de Gestion 76 d'agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI).

Mr le Maire propose au conseil municipal :

- D'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG76 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 ainsi que tous les documents y afférents ;
- D'inscrire au budget primitif 2025, les crédits nécessaires.

**Mr Rats :** les crédits sont à la hauteur de combien sur le CDG76 ?

**Mr le Maire :** il y a des tarifs communiqués par le Centre de gestion 76 avec des strates en fonction du nombre d'agents.

Entre 1 et 19 agents : 77€ forfait annuel

**Mr Ibert :** la convention dure 4 ans. C'est en lien avec le DUERP.

**Mr le Maire :** concernant le DUERP, nous sommes sur une strate de moins de 20 agents.

Il est réalisé par pôle, donc ici, vous avez l'administratif, le technique pour les personnes qui travaillent en extérieure, cantine, périscolaire.

Pour moins de 20 agents, la réunion de présentation, relecture/ajout de précisions, réunion de restitution, c'est 845€.

Nous avons aussi un forfait de 90 € HT par la collectivité pour la réalisation et mise à jour du DUERP.

**Mr Lair :** ce n'est pas la rédaction du document ?

**Mr le Maire :** c'est la rédaction, relecture du document et restitution du document

Pour la délibération de l'ACFI :

Mr Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal de La Cerlangue que :

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L812-2,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail,

Vu la délibération n°2024-DEL-40 du Centre de gestion de la Seine-Maritime en date du 21 juin 2024,

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, dispose que l'autorité territoriale doit désigner, après avis de la Formation spécialisée en matière de Santé Sécurité et Condition de Travail

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

(FSSCT), un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Cet agent est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation. En cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions.

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le Centre de gestion.

Le Centre de Gestion 76 propose aux collectivités et établissements de mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 4 ans.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- D'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG76 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 ainsi que tous les documents y afférents ;
- D'inscrire au budget primitif 2025, les crédits nécessaires.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

### 4) II. b. : RESSOURCES HUMAINES : DUERP (48/24)

#### Annexe 1 : Présentation CDG76 + tarifs 2025 ACFI et DUERP

Pour le DUERP :

**Mr Ibert :** le DUERP, le document unique. Comme toute entreprise, il y a l'obligation qui s'applique aussi aux collectivités.

Le document unique :

- C'est un inventaire des risques de chaque unité de travail, service administratif, techniques, petite enfance pour les exemples cités.
- L'évaluation des risques retranscrits dans un document commun.
- Prend en compte l'impact différencié de l'exposition en fonction du sexe, capacités physiques et cognitives des agents.
- Amélioration des conditions de travail pour la santé et la sécurité des agents.

On essaie d'améliorer les conditions de travail et éviter les arrêts de travail.

Document exhaustif :

- Recense les activités et/ou les métiers pour définir les unités de travail ;
- Identifier les risques associés ;
- Evaluer les risques pour déterminer les priorités d'actions ;
- Elaborer un programme d'actions ;
- Mettre en œuvre le plan d'action ;
- Suivre et mettre à jour le document unique.

Document annexé pour les nouveaux agents, nouveaux risques ou nouveaux métiers.

La convention que le CDG76 nous propose d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation et mise à jour du DUERP. La convention dure 2 ans.

Le DUERP, comment adhérer ?

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

Désigner, former et nommer un assistant de prévention

Faire une délibération pour adhérer au groupement de commandes du CDG76

Le CDG76 a déjà les outils et propose une personne à charge pour la création et mise à jour du DUERP.

Comme indiqué par M. le Maire, nous sommes sur un coût de 845 € pour ce DUERP.

**Mr le Maire :** sachant que c'est comme l'iceberg, il y a une partie qui ne se voit pas.

Dans le DUERP, il y a identification des risques qui ne sont peut-être pas connus à ce jour, ça peut être matériel, ça peut être des locaux ou autre

Ça peut amener à des préconisations, recommandations, pour justement ou obligations même en disant attention là il y a un risque qui a été identifié ça peut être un risque immédiat d'ailleurs pour lequel il faudra réagir très rapidement.

Il y a une part quand même, quelque part c'est un audit, de situation en milieu professionnel avec un risque quand même. Avec une situation, où il faudra agir rapidement.

**Mme Dumesnil :** fournir des EPI

**Mr le Maire :** ça peut être des EPI, des adaptations de poste

**Mr Bigot :** C'est obligatoire ?

**Mr le Maire :** c'est obligatoire depuis longtemps

**Mr Bigot :** c'est valable dans les 845 €

**Mr Ibert :** ça c'est la création du document

**Mr Lair :** c'est la création du document ?

**Mr Ibert :** ils vont analyser par rapport .... Ils vont nous envoyer un agent qui va évaluer les risques sur chaque tâche de travail.

**Mr le Maire :** je vais vous donner plus de détails.

Je rappelle que c'est une aide, c'est bien de la responsabilité de l'employeur mais donc je vous donne des détails :

- Aide à la rédaction du document unique ;
- Accompagnement méthodologie à l'élaboration ;
- Conseil pour la mise à jour du document ;
- Etablissement du document et suivi du plan d'actions ;
- Evaluation approfondie des risques psychosociaux.

**Accompagnement :**

**Collectivité de moins de 21 agents**

- **Mission de réalisation totale de l'évaluation des risques professionnels**
  - **Première année :** aide à l'élaboration du document unique (de l'évaluation des risques professionnels à la proposition d'un plan d'action) ;
  - **De la 2e à la 4e année :** suivi du plan d'actions et actualisation du document unique ;
  - **Module optionnel supplémentaire à l'issue des 4 années :** mise à jour complète du document unique.
- **Mission d'analyse approfondie des risques psychosociaux par la psychologue du travail**

**Mr le Maire propose au conseil municipal :**

- D'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation ou la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, pour une durée de 2 ans, à compter de la notification du ou des marché(s) aux prestataires ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime coordonnateur du groupement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans la convention constitutive du groupement de commandes, la lettre d'engagement ainsi que tous les documents y afférents ;
- D'inscrire au budget primitif 2025, les crédits nécessaires.

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

### 5) Vente d'un terrain – Rue du Bocquetal (49/24)

#### Annexe 2 : plans cadastraux et zonage PLU

**Mr Ibert** : le sujet, c'est la vente du terrain qui servait initialement à l'implantation d'une poche d'eau. Maintenant qu'on a les hydrants, que la route est refaite, ce terrain n'a plus d'utilité.

On fait voter pour pouvoir vendre ce terrain et le mettre en vente.

Il s'agit d'un terrain d'un peu plus de 220 m<sup>2</sup>, situé au 1292 Rue du Bocquetal, à côté du terrain occupé par M. et Mme Renault, 1308 rue du Bocquetal.

Indication donnée : une superficie de 225 m<sup>2</sup>

**Mr le Maire** : sachant que les conditions de vente sont au prix de 15€ le m<sup>2</sup>, identique à l'époque.

**Mr Ibert** : l'acquéreur a à sa charge les frais de notaire.

Ça permet de générer une recette de 3 375 €.

**Mr le Maire** : c'est l'objet de la délibération.

Pour résumé, il est proposé au conseil municipal :

D'autoriser la vente de la parcelle A1265, sis 1292 Rue du Bocquetal, La Cerlangue, d'une superficie de 225 m<sup>2</sup>, au prix de 15€ le m<sup>2</sup>, soit 3 375€ ;

- D'autoriser la vente de la parcelle A1265, sis 1292 Rue du Bocquetal, La Cerlangue, d'une superficie de 225 m<sup>2</sup>, au profit de Mr François RENAULT et Mme Nicole RENAULT née DEHAIES ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la vente ainsi que tout document se rapportant à cette vente auprès de l'Office notarial Seine Estuaire, 4 Place des Anciens Combattants, 76430 Saint Romain de Colbosc ;

- De dire que les acquéreurs régleront en sus les frais de notaire ;

- De dire que des plans du cadastre seront annexés à la délibération.

#### Débats :

**Mr Rats** : vous n'avez pas eu l'idée d'en garder un bout ? un morceau sur cette route ? maintenant qu'il y a de plus en plus de monde, pour pouvoir se croiser

**Mme Hauzay** : on peut se garer avant

**Mr Lair** : c'est très compliqué de se garer, c'est très compliqué.

On est une exploitation agricole qui travaille dans cette route et on l'utilise très souvent. Quand il y a de l'ensilage de maïs, c'est très compliqué de se garer, c'est très compliqué, je le rappelle

C'est vrai que mon entrée plus loin, sert aussi de garage.

La 2<sup>ème</sup> chose, le poteau incendie est mis sur le bord, je vous l'ai dit, je vous ai déjà mis au courant le jour même.

Il est mis à proximité du bord de la route, à moins d'1 mètre de la route, s'il est croché, ça sera votre responsabilité, parce qu'il y avait possibilité sur le terrain en amont, garder la place pour pouvoir se garer.

Quand vous m'avez contredit, et c'est faux, vous m'avez contredit sur le sujet.

**Mr Ibert** : Veolia vous a très bien fait comprendre que c'était du domaine communal et qu'on était dans le passage utile de la route.

Vous avez beau avoir des engins qui font 12 mètres de long, vous avez le passage.

**Mr Lair** : vous êtes sur une route où il y a des exploitants agricoles, la commune est exploitée par 90% 95 % par des exploitants agricoles, vous n'en tenez pas compte. J'en retiens la situation, sauf que le jour où il y a une machine qui crochera le poteau, vous n'allez pas me dire que c'est notre faute. Je vous aurai prévenu.

La 2<sup>ème</sup> chose, il est mis trop près du bord de la route, en plus, il n'y a pas moyen de se croiser, si la motopompe est branchée sur le poteau incendie, il n'y a pas moyen que les ambulances passent pour sauver les gens, puissent se croiser.

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

Si vous avez accord des pompiers, d'accord, on en reparlera, ça c'est un autre sujet.

Je tenais à exprimer quand même.

**Mr Ibert :** il a été implanté selon les règles techniques. Veolia a implanté le poteau

**Mr Lair :** Veolia ne sont pas des planteurs de poteau incendie, ils les implantent là où on leur indique.

**Mr Ibert :** ça s'est bien. Ils sont installés sur la partie communale, ils ne sont pas sur la route.

**Mr Lair :** vous venez. Ils sont à moins d'1 mètre.

**Mr Ibert :** c'est normal, il y a moins d'1 mètre de la clôture

**Mr Ibert :** il y en a d'autres sur la commune, qui sont implantés comme cela

**Mr Lair :** celui qui a été mis au pied de chez vous, il a été protégé par des arceaux

**Mr Ibert :** devant chez moi, il y a 2,50m de trottoir

**Mr Lair :** il faut qu'il soit à plus de 4m pour une route départementale, je connais très bien les règles.

Sinon il faut le protéger

**Mr Ibert :** nous ne sommes pas sur une route départementale

**Mr Lair :** ici, il n'est pas protégé, je rappelle que si on passe avec un engin et qu'on le croche, si le boitier autour est détruit, vous ne viendrez pas me le reprocher

**Mr Ibert :** je vais faire mettre des arceaux

**Mr Lair :** vous avez faire mettre des arceaux, ça va être encore plus proche de la route

**Mr Ibert :** comme ça, ça va vous gêner encore plus

**Mr Lair :** il y avait possibilité de le mettre sur la plateforme qui était réservé à ça. Le mettre en retrait et qu'un camion de pompier se gare à la limite.

Je rappelle que la poche était prévue pour qu'un camion se gare sans gêner la circulation, c'était précis.

Je peux ressortir les plans, c'était précis.

**Mr Ibert :** c'est un projet qui n'a pas abouti parce que l'hydrant a été fait après

**Mr Lair :** il n'a pas abouti parce que

**Mr Ibert :** le camion se mettra sur la pompe et il interviendra. Je veux que les gens soient couverts.

**Mr Lair :** il restera sur la route

**Mr Rats :** les gens seront couverts mais je reviens sur la jeunesse de ma réflexion, si on avait amélioré un petit peu. Si on avait vendu moins de surface,

**Mr Lair :** pas garder la totalité

**Mr Ibert :** j'entends, j'entends

**Mr Rats :** c'était juste ça. C'est pour ça que je dis que c'est une erreur.

**Mr Lair :** on ne vous demande pas. Je vous l'ai dit en temps et heure. Ne dites pas que c'est pas vrai.

**Mr Le Maire :** en tout cas, le DECI est quand même conforme

**Mr Lair :** on verra, on verra. Il n'est pas numéroté, ça dit que les pompiers ne l'ont pas encore relevé

**Mr Le Maire :** nous sommes très avancés sur le DECI.

C'est pareil, c'est consultable.

**Mr Lair :** on le consultera, vous n'inquiétez pas

**Mr le Maire :** je ne suis pas inquiet

**Mr Lair :** je tenais à le dire que les gens soient au courant que pour moi, il n'est pas réglementaire.

Vous parlez tout à l'heure, celui qui a été mis auprès de l'exploitation, ils sont venus me demander pour pouvoir le mettre à l'intérieur du talus. Il n'y aucun risque de le crocher.

**Mr le Maire :** mais de toute façon, sur les chaussées, il y a tout un tas d'objet en rive qui posent de plus en plus de problème.

**Mr Lair :** faut mieux éviter. On est quand même dans une zone rurale agricole avec l'utilisation par des agriculteurs à 95% des exploitants.

Quand une machine à betteraves passera ou une batteuse. Vous les interdirez de passer, peut-être ?

**Mr Ibert :** Attendez Mr Lair, aujourd'hui, vous ne tapez pas chaque poteau. Vous savez conduire vos véhicules.

**Mr Lair :** on peut rétrécir la chaussée.

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

**Mr Ibert :** vous m'avez demandé 3,70m, il y a 3,90m sur la route et après il est encore en retrait. Il y a un moment, il faut..... Je pense qu'on a assez échangé sur ce sujet. La personne de Veolia n'a pas compris pourquoi vous vous excitez autant.

**Mr Lair :** moi, je ne me suis pas excité

**Mr Ibert :** A quand même

**Mr Lair :** ah non non, pas avec les gars de Veolia

**Mr Ibert :** Ah ah

**Mr Lair :** non pas moi, vous vous trompez

**Mr Ibert :** en effet, vous êtes deux

**Mr Lair :** ce n'est pas moi qui me suis excité

C'est la personne que vous avez détruit la clôture, qui n'est pas content.

Mais ça c'est pas mon problème.

**Mr Ibert :** moi, j'ai rencontré le monsieur, il m'a dit qu'il n'y avait pas grand-chose, une rayure, donc voilà

On ne va pas faire un plat

**Mr Rats :** on ne va pas faire un plat mais c'est une erreur quand même, j'insiste

**Mr Lair :** on avait la possibilité de le faire, je ne comprends pas, le terrain est acheté. On gardait 2 mètres, il ne fallait pas garder 50m.

**Mr Ibert :** on gardait 1m, puis comme sur le reste de la route.

Vous aviez 4 ans pour faire quelque chose sur ce terrain. Moi, Mr Renault vient me voir, ça fait 4 ans que ça dure.

**Mr Lair :** vous avez posé le poteau, il était validé avant donc ce n'est pas vous qui l'aviez fait. Le poteau était validé avant.

**Mr Ibert :** c'est vous qui l'avez mis au mauvais endroit, c'est ça que vous dites

**Mr Lair :** non, il est validé. L'implantation se fait avec l'adjoint en place. Le poteau était validé financièrement dans le budget. Ça c'est bas !

**Mr le Maire :** en parlant de financier, je fais un petit complément, nous avons une poche, qui a une valeur.

**Mr Lair :** elle est prévue à un autre endroit

**Mr le Maire :** on se posera la question sur son usage

**Mr Lair :** elle est prévue à un autre endroit, où on ne peut pas couvrir avec de l'eau de réseau

**Mr le Maire :** il y a des situations où on peut conventionner. Je me suis renseigné. On vous en reparlera quand se sera lancé.

**Mr Lair :** il y a Babylone où ce n'est pas couvert et on ne pourra jamais couvrir avec un poteau incendie

**Mr le Maire :** concernant cette délibération, si tout le monde a pu s'exprimer.

Sur la vente du terrain, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la vente de la parcelle A1265, sis 1292 Rue du Bocquetal, La Cerlangue, d'une superficie de 225 m<sup>2</sup>, au prix de 15€ le m<sup>2</sup>, soit 3 375€ ;

- D'autoriser la vente de la parcelle A1265, sis 1292 Rue du Bocquetal, La Cerlangue, d'une superficie de 225 m<sup>2</sup>, au profit de Mr François RENAULT et Mme Nicole RENAULT née DEHAIES ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la vente ainsi que tout document se rapportant à cette vente auprès de l'Office notarial Seine Estuaire, 4 Place des Anciens Combattants, 76430 Saint Romain de Colbosc ;

- De dire que les acquéreurs régleront en sus les frais de notaire ;

- De dire que des plans du cadastre seront annexés à la délibération.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 3

Pour : ----- 12

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

### 6) SECURITE : Autorisation pour la mise en place de vidéoprotection (50/2024)

**Mr le Maire** : c'est un sujet que je vous ai évoqué lors du conseil municipal du 24 septembre.

Un point d'étape, parce que dans le projet lié à la vidéoprotection, il y a 2 domaines.

Il y a en un qui nous concerne ce soir, c'est la délibération autorisant la mise en place de la vidéoprotection parce que la Préfecture autorise la commune de la Cerlangue à pouvoir être placée sous vidéoprotection.

C'est l'objet de la délibération, que vous avez vu. Avec notamment, les situations de dégradations, de l'incivisme et j'en passe, qu'il y a pu avoir dans la commune.

Après avoir sollicité la présence du gendarme territorialement compétent, on a engagé une réflexion sur le déploiement de la vidéoprotection et la protection urbaine.

La différence avec la vidéosurveillance, c'est qu'il y a quelqu'un qui est derrière des écrans quasiment H24, c'est ce qu'on voit sur les grandes villes.

La vidéoprotection, ce n'est pas du tout ça, c'est des enregistrements sur des périodes de 15 à 30 jours, maxi 30 jours, automatique au-delà, les données sont écrasées. Par contre, en cas de sinistre et autre, de consulter sur les zones couvertes, les agissements et donc ses situations et points ont été identifiés et recensés avec l'expert référent de la gendarmerie, qui s'était déplacé, comme précédemment évoqué.

De portée générale, il est admis que la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans une commune élève le niveau de sûreté générale et apporte davantage de sérénité aux habitants.

L'objectif de la commune est double : La mise en place d'un système dissuasif et contribuant à la prévention de la délinquance notamment aux abords des bâtiments et édifices publics ; mais également un outil d'aide judiciaire aux forces de sécurité intérieure pour la résolution des faits délictuels commis dans la commune ou dans les communes voisines (notion de maillage territorial). Les emplacements choisis tendent à la réalisation de cet objectif.

La présente proposition de délibération a pour objet d'acter le principe d'installation de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique au moyen de 4 points vidéo dont les zones couvertes et la pertinence des caméras sont précisées ci-dessous.

Le dispositif d'enregistrement et de visionnage des images sera installé dans un local sécurisé.

Les images seront uniquement extraites en réponse à une réquisition judiciaire émanant d'un service d'enquête.

La mairie s'engage à mettre en œuvre un système répondant aux exigences législatives et réglementaires, respectant strictement les libertés publiques et individuelles. L'autorisation préfectorale obligatoire avant la mise en œuvre du système sera sollicitée auprès de la Commission Départementale de Vidéoprotection qui validera de fait la légalité du système.

Il y a un temps administratif et documentaire qu'il faut entamer dès maintenant, pour assurer une réalisation avec des travaux, sur l'exercice 2025.

Les points à citer :

- La mise en œuvre de 4 points de vidéoprotection dans les secteurs suivants ;

Précision : Les caméras qui peuvent filmer, sont nativement dès le démarrage, avec des masques occultants. Par exemple, s'il y a des façades, qui sont dans le champ de vision de la caméra. Interdiction formelle de filmer une façade, donc ça fait des masques noirs, qui ne s'enlèvent pas du tout. C'est installé dès le démarrage de la vidéoprotection.

- **Point 1 : Place de la mairie**

*Position* : Candélabre d'éclairage public

*Pertinence* : Observation (Contexte)

*Zone à vidéo-protéger* : Abords de la mairie – Eglise St Léonard – Route de St Romain

C'est comme vous pouvez le voir à St Romain, pour éviter d'implanter de nouveau mâts, ça s'installe sur le candélabre d'éclairage public.

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

-----

- **Point 2 : Route de Tancarville – secteur de la Bergerie**

Position : Poteau béton d'éclairage public.

Pertinence : Identification (Visualisation plaque d'immatriculation)

Zone à vidéo-protéger : Route de Tancarville dans les 2 sens de circulation.

La gendarmerie dans son maillage territoriale, a besoin quand il y a des véhicules en délit de fuite ou quand il y a eu des cambriolages, de repérer les échappements des véhicules. Et là c'est pareil, maximum 30 jours, quand la gendarmerie, ils ont besoin de consulter tout de suite les enregistrements.

-----

- **Point 3 : Salle polyvalente**

Position : Façade de la salle polyvalente

Pertinence : Observation (Contexte)

Zone à vidéo-protéger : Abords de la salle polyvalente – groupe scolaire – terrain multisports.

Mr Le Maire : Pour la cantine, c'est bien aussi.

-----

- **Point 4 : Rue de l'Abbaye (2 objectifs)**

Position : Candélabre d'éclairage public

Pertinence : Observation (Contexte)

Identification (Visualisation plaque d'immatriculation)

Zone à vidéo-protéger : Abords de l'église de St Jean d'Abbetot, Rue de l'Abbaye dans les 2 sens de circulation.

### Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à préparer et déposer la demande d'autorisation auprès de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection de la Préfecture 76 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents au dossier de la vidéoprotection ;
- D'inscrire au Budget Primitif 2025, les crédits nécessaires en investissement et en fonctionnement.

**Mr Le Maire** : Je voulais vous rajouter un petit point d'information supplémentaire, en faites, il y a 3 entreprises, qui ont été initialement consultées, pour lesquels des rendez-vous ont été fait, appuyer du rapport technique de la gendarmerie, dont avec ça, tout était bien.

2 entreprises ont répondu assez rapidement, mais la 3<sup>ème</sup> n'a pas répondu. Il est venu mais il n'a pas fourni d'offre, donc une autre entreprise, qui a été sollicitée afin d'avoir un panel représentatif.

S'il n'y avait pas eu cette défaillance, je pense, on aurait pu aborder le sujet des coûts dès ce soir.

Je vous propose qu'on voit ça sur un autre conseil municipal, il y aura une analyse prochainement qui sera faites.

**Mr Rats** : j'ai deux questions.

La 1<sup>ère</sup>, vous avez parlé d'un bâtiment isolé, pour stocker les données. Ce sera où ?

**Mr le Maire** : dans la salle, où on a la baie informatique, dans le couloir, le local ferme à clé, c'est ça qui fera foi.

**Mr Rats** : Vous, vous y aurez accès ?

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

**Mr le Maire :** bien sûr, c'est fermé à clé. D'ailleurs,

**Mr Lair :** il faut que plusieurs personnes aient accès à cette pièce. Pour rappel, il y a l'alarme et il faut qu'il y ait plusieurs personnes qui y aient accès.

**Mr le Maire :** pour préciser, ce local, j'ai commencé à le faire vider d'un certain nombre de choses qui n'avaient pas lieu d'être dans un local technique. Avec le DUERP, on y arrivera. On posera la question aussi.

Quand le système sera en place, on fermera le local à clé, si besoin, le canon sera changé. Effectivement, les clés sont limitées.

La 2<sup>ème</sup> chose, l'accès aux données, il y a un code. Ce n'est pas tout le monde qui peut consulter. Normalement, c'est la gendarmerie, le Maire, éventuellement une personne supplémentaire, mais c'est très limité, en terme d'accès.

**Mr Rats :** 2<sup>ème</sup> question, je pense que c'est une erreur de mettre une caméra sur la Bergerie, ça va servir à la gendarmerie peut être mais pas nous, la commune. Vraiment, ça aurait été bien utile de l'avoir sur notre salle de sports, éventuellement, qu'on puisse avoir le local technique, qui lui a été cassé une fois, où il y a du matériel qui nous appartient. Ça aurait été plus judicieux, d'en mettre ici, voir en mettre en plus, je ne sais pas combien ça coûte vos histoires, mais je pense que le secteur de la bergerie, MFR, on n'a pas de souci.

**Mr le Maire :** pour préciser, concernant les alarmes, les services techniques de la commune vont être mise sous alarme. Donc ça c'est pareil, la délibération de ce soir, on est bien d'accord, c'est la mise sous vidéoprotection de la commune mais ça n'empêche pas, que les entreprises qui ont été vues, il a été demandé un devis pour la mise sous alarme des services techniques et ici dans les locaux de la mairie, il y a une alarme qui n'a jamais vraiment fonctionnée qui va être réactivée aussi. Ça répond aussi à ce besoin. On l'a vu aussi avec la gendarmerie, c'est bien de mettre des caméras, c'est nécessaire, mais pour autant, il faut protéger le matériel et les locaux.

**Mr Lair :** ça ne couvre pas notre salle de sports.

**Mr Le Maire :** la salle de sports

**Mr Rats :** je rappelle quand même que la salle de sports, c'est un endroit où on a le plus de délinquance, on a eu des mises à feu à l'époque, il y a eu des gars qui étaient rentrés par derrière, c'était un petit peu compliqué

**Mr le Maire :** l'idée quand même c'est de démarrer par rapport à des préconisations, ce qui n'empêche pas après.

**Mr Rats :** j'aurai préféré avoir une caméra là, plutôt qu'à la bergerie

**Mr Ibert :** pour la gendarmerie, elle a préconisé la lecture des plaques sur les 2 plus gros axes majeurs de la Cerlangue. La bergerie vers Tancarville.

**Mr Lair :** l'axe de la Cerlangue est surveillé par celle du village.

**Mr le Maire :** en faites, il y en a un sur St Romain.

**Mr Ibert :** après, ce point peut être ajouté.

**Mr le Maire :** le système, effectivement, qui sera retenu, doit être évolutif.

Le système, ça ne peut pas être un système où on ne peut plus rajouter derrière.

**Mme Chapelle :** c'est évolutif

**Mr le Maire :** vous pouvez noter dans les détails, quand même, il y a l'installation, on en reparlera ultérieurement, ça sera un sujet. Mais il y a aussi la prise en compte, des coûts de fonctionnement qu'il peut y avoir derrière, on en reparlera.

Par exemple, il y a des endroits, il n'y a pas forcément, la fibre, donc ça peut être de la 4G, ça peut être de l'hertzien, non mais ça amène des questions avec l'architecte des bâtiments de France, pour vous donner des difficultés et il y a des sites dont la salle polyvalente, qui est passé en fibre, pour la transmission des données, soient suffisantes. Et là, la mairie, l'armoire est derrière, passera en fibre, ça s'est pareil.

Parce que les dossiers, ce n'est pas Aline, qui va me contredire, qui sont de plus en plus lourd à charger en

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

mairie, en terme de télétransmission, on va passer en fibre.

On fera un point si vous voulez quand on sera bien avancé sur l'analyse des devis.

**Mr Lair** : la délibération valide quoi ? la possibilité de le faire ? avec une validation de faisabilité ? ou ça valide

**Mr le Maire** : c'est l'autorisation de la préfecture, parce que ça peut être long et c'est pour ça que ça doit être pris maintenant. On aurait pu faire les 2, ce soir, mais comme je vous le disais, il manquait une offre qui n'a pas été rendue dans les délais. C'est une autorisation préfectorale.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

### 7) I. – FINANCES : Décision modificative n° 1 au budget primitif (51/2024)

**Mr Le Maire** : 2 choses à voir, section d'investissement, recettes de la vente du terrain que l'on vient de parler, c'est une recette et la vente de la tondeuse.

Ça mérite une explication assez simple, cet été, la tondeuse de la commune qui a claqué, la petite tondeuse, la Honda, pas la grosse, il a fallu en racheter une. Au moment de la négociation des prix, plutôt qu'ils aient fait - 150€ sur le coup d'achat, ils l'ont fait façon reprise. En écriture comptable, ça met le bazar, c'est ça qu'il fallait faire une décision modificative, pour 150€, je suis désolé, mais il y a besoin de faire une décision modificative. C'est l'objet pour ces 2 montants.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- D'adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2024 afin d'ajuster
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

### 7) II a – FINANCES : Plateau sportif – Salle de sports – Fonds de concours équipements sportifs – Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole (52/2024)

*Mr le Maire donne la parole à Mme Chrystèle Souabe pour présenter le projet.*

**Mme Souabe** : Nous avons pour projet de faire un plateau sportif à gauche de la salle de sports. Nous avons rencontré 3 entreprises : Méfran, Transalp et Sedi équipement.

Par plateau sportif, ça comprend des agrès plutôt adultes et on peut aussi intégrer un agrès PMR.

Le 1<sup>er</sup> projet, Méfran, c'était « street workout fitness » PMR

Lot de 6 agrès fitness : balançoire, flexion de bras, rameur, étirement du dos PMR, bicyclette et ski de fond.

Pour chaque projet, on a pris des agrès, la pose et la signalétique, soit pour un total de 9 590€ HT

Le projet n°2, c'était avec la société Transalp.

Espace fitness aussi

Là, nous n'avons que 4 équipements fitness : presse à pectoraux, table abdo horizontale, vélo elliptique, relevé de jambes. Là, il n'y avait pas d'agrès PMR.

Pour 4 équipements, nous sommes à 13 655€ HT

Le dernier projet, c'est avec Sedi équipement.

Appareil de fitness : 4 agrès : abdo simple, vélo elliptique, triple twister, barre de traction + 1 agrès PMR.

Là, il y en avait pour 15 082€ HT

Nous avons analysé ces devis lors de la commission qui a eu lieu mardi soir, nous avons retenu la proposition de la société Méfran pour un montant de 9 590€ HT avec la pose de 6 agrès dont 1 PMR.

La commission propose de délibérer sur ce projet de plateau sportif.

**Mr le Maire** : comme Mme Souabe, vous l'a indiqué, l'analyse a été faite mardi par la commission, il y a des délibérations, concernant les subventions, que vous n'avez eu mais que vous avez sur table.

Je vais vous les détailler si vous êtes d'accord.

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

Pourquoi, on en parle aujourd'hui de ces délibérations, c'est parce que mi-février, au niveau de la Communauté Urbaine, il y a une commission et ce sera peut-être la seule de l'année 2025 permettant l'attribution d'un fonds de concours particulier lié au plateau sportif et c'est quand même 12% qui vient en complément du fonds de concours habituel de la Communauté Urbaine.

Nous avons également sollicité aussi le Département 76. Par rapport au montant que Mme Souabe vient d'indiquer, le coût total est de 9 590€ HT, il y a une découpe pour le fonds de concours équipements sportifs pour 12%, soit 1 150,80€, fonds de concours d'investissements à hauteur de 4 123,70 €, le Département 76 avec 25%, soit 2 397,50 € et un reste à charge pour la commune de 20% minimum, soit 1 918€.

**Mr Rats** : c'est à cause des 20% que nous n'avons pas les 50% sur le fonds de concours

**Mr le Maire** : c'est pour ça qu'on arrive à ce montant. En appuyant fort sur tout ce qu'on peut récupérer.

Evidemment, le but c'est d'aller vite parce que les sources se tarissent notamment concernant l'investissement ou les aides, je ferai un petit point tout à l'heure.

Il y a 3 délibérations, cette première, à chaque fois, on va retrouver les détails.

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de fonds de concours pour les équipements sportifs auprès de la communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le prochain Comité d'Examen des demandes (CED) attribuant le fonds de concours équipement sportifs est programmé le mardi 25 février 2025.

L'attribution de ce fonds de concours « équipements sportifs » est soumise à conditions :

- Une délibération du conseil municipal précisant la nature des dépenses d'investissement et sollicitant l'octroi de fonds de concours ;
- Le fonds de concours équipements sportifs représente 12 % du montant HT éligible.

Monsieur le Maire indique que le fonds de concours d'investissement de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole sera également sollicité ainsi que le Département 76 pour ce projet de plateau sportif.

La demande porte sur la création d'un plateau sportif, sur l'espace situé à gauche de la salle de sports.

Présentation du projet retenu :

### **MEFRAN COLLECTIVITES**

#### ***Street workout fitness PMR***

Lot de 6 agrès fitness : la balançoire, flexion de bras, le rameur, étirement du dos PMR, la bicyclette et le ski de fond : .....	5 790,00 € HT
Signalétique : .....	450,00 € HT
Pose : .....	3 350,00 € HT
<b>Coût total HT</b> .....	<b>9 590,00 € HT</b>

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de concours Le Havre Seine Métropole pour les équipements sportifs s'élève à 12% du montant HT éligible.

### **Mefran collectivités**

Coût total HT : .....	9 590,00 €
Fonds de concours équipements sportifs (12%) .....	1 150,80 €

### **Monsieur le Maire expose le plan de financement pour le plateau sportif :**

Dépenses		Recettes	
Mefran Collectivités	9 590,00 € HT	Fonds de concours équipements sportifs CULHSM (12%)	1 150,80 €
		Fonds de concours CULHSM (43%)	4 123,70 €
		Département 76 (25%)	2 397,50 €
		Commune de La Cerlangue - Financement sur fonds propres (20%)	1 918,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 590,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 590,00 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la volonté de solliciter le fonds de concours équipements sportifs attribué par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

La commune sollicite le fonds de concours d'équipements sportifs pour le projet suivant :

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

A côté de la salle de sports	Montant HT	Demande de fonds de concours équipements sportifs (12%) CULHSM	Observations
Plateau sportif (accessible PMR)	9 590,00 €	1 150,80 €	Le fonds de concours d'investissement de la Communauté Urbaine va être sollicité. Une demande de subvention auprès du Département 76 va être sollicitée.

Pour le fonds de concours d'équipements sportifs, il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter auprès de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole le fonds de concours équipements sportifs pour le projet énuméré ci-dessus, attribué à la commune de La Cerlangue sur présentation des pièces demandées.

- D'autoriser Monsieur le Maire à viser les conventions et tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

### 7) II b – FINANCES : Plateau sportif – Salle de sports – Fonds de concours d'investissement – Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole (53/2024)

La deuxième délibération, c'est sur le fonds de concours d'investissement, on retrouve les mêmes explications. Monsieur le Maire présente le dossier de demande de fonds de concours d'investissements auprès de la communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

L'attribution de ce fonds de concours d'investissement est soumise à conditions :

- Le montant maximum du fonds de concours alloué à la commune ne peut dépasser 50% du montant HT à la charge de la commune après déduction de toutes les subventions publiques ;
- Une délibération du conseil municipal précisant la nature des dépenses d'investissement et sollicitant l'octroi de fonds de concours ;
- La commune, maître d'ouvrage, doit assurer une participation minimale au financement d'un projet d'investissement d'au moins 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques (fonds de concours compris).

Monsieur le Maire indique que le fonds de concours équipements sportifs de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole sera également être sollicité ainsi que le Département 76 pour ce projet de plateau sportif.

La demande porte sur la création d'un plateau sportif, sur l'espace situé à gauche de la salle de sports.

Présentation du projet retenu :

#### **MEFRAN COLLECTIVITES**

##### ***Street workout fitness PMR***

Lot de 6 agrès fitness : la balançoire, flexion de bras, le rameur, étirement du dos PMR, la bicyclette et le ski de fond : .....	5 790,00 € HT
Signalétique : .....	450,00 € HT
Pose : .....	3 350,00 € HT
<b>Coût total HT</b> .....	<b>9 590,00 € HT</b>

##### **Mefran collectivités**

Coût total HT : .....	9 590,00 €
Fonds de concours investissements (max. 50 %) .....	1 150,80 €

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

**Monsieur le Maire expose le plan de financement pour le plateau sportif :**

Dépenses		Recettes	
Mefran Collectivités	9 590,00 € HT	Fonds de concours équipements sportifs CULHSM (12%)	1 150,80 €
		Fonds de concours CULHSM (43%)	4 123,70 €
		Département 76 (25%)	2 397,50 €
		Commune de La Cerlangue - Financement sur fonds propres (20%)	1 918,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 590,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 590,00 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 20210034 du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 fixant les critères et la répartition du fonds de concours de soutien à l'investissement des communes pour la période 2021-2026 ;

**Considérant** la volonté de solliciter le fonds de concours d'investissement attribué par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

La commune sollicite le fonds de concours d'investissement pour le projet suivant :

A côté de la salle de sports	Montant HT	Demande de fonds de concours d'investissements (43%) CULHSM	Observations
Plateau sportif (accessible PMR)	9 590,00 €	4 123,70 €	Le fonds de concours équipements sportifs de la Communauté Urbaine va être sollicité. Une demande de subvention auprès du Département 76 va être sollicitée.

Pour un montant de 4 123,70 €, il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter auprès de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole le fonds de concours d'investissements pour le projet énuméré ci-dessus, attribué à la commune de La Cerlangue sur présentation des pièces demandées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à viser les conventions et tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

### 7) II c – FINANCES : Plateau sportif – Salle de sports – Demande de subvention – Département 76 (54/2024)

La troisième délibération, pour le projet d'agrès fitness avec la société Méfran, pour 9 590€ HT. Là, c'est demande de subvention auprès du Département 76, à hauteur de 2 397,50 €, soit 25%.

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention d'équipements sportifs auprès du Département 76.

Cette subvention est soumise à conditions :

- Pour les terrains extérieurs :
  - o Plafonds de dépenses subventionnables en construction
    - 100 000 € HT
- Une délibération du conseil municipal approuvant la dépense et sollicitant la subvention ;
- Plan de financement prévisionnel ;
- Documents graphiques dont plans état actuel et futur) ;

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence.

Monsieur le Maire indique que le fonds de concours équipements sportifs et le fonds de concours d'investissements de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole seront également sollicités pour ce projet de plateau sportif.

La demande porte sur la création d'un plateau sportif, sur l'espace situé à gauche de la salle de sports.

Présentation du projet retenu :

### **MEFRAN COLLECTIVITES**

#### **Street workout fitness PMR**

Lot de 6 agrès fitness : la balançoire, flexion de bras, le rameur, étirement du dos PMR, la bicyclette et le ski de fond : .....	5 790,00 € HT
Signalétique : .....	450,00 € HT
Pose : .....	3 350,00 € HT
<b>Coût total HT</b> .....	<b>9 590,00 € HT</b>

#### **Mefran collectivités**

Coût total HT : .....	9 590,00 €
Subvention département 76 (25 %).....	2 397,50 €

#### **Monsieur le Maire expose le plan de financement pour le plateau sportif :**

Dépenses		Recettes	
Mefran Collectivités	9 590,00 € HT	Fonds de concours équipements sportifs CULHSM (12%)	1 150,80 €
		Fonds de concours CULHSM (43%)	4 123,70 €
		Département 76 (25%)	2 397,50 €
		Commune de La Cerlangue - Financement sur fonds propres (20%)	1 918,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 590,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 590,00 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la volonté de solliciter une demande de subvention d'équipements sportifs auprès du Département 76.

La commune sollicite une subvention d'équipements sportifs pour le projet suivant :

A côté de la salle de sports	Montant HT	Demande de subvention équipements sportifs – Département 76 (25%)	Observations
Plateau sportif (accessible PMR)	9 590,00 €	2 397,50 €	Le fonds de concours équipements sportifs et le fonds de concours d'investissements de la Communauté Urbaine vont être sollicités.

#### **Il est proposé au conseil municipal :**

- De solliciter auprès du département 76 une demande de subvention équipements sportifs pour le projet énuméré ci-dessus, attribué à la commune de La Cerlangue sur présentation des pièces demandées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à viser les conventions et tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

Mr le Maire apporte une décision, cette implantation, c'est aussi pour les jeunes ados. Ça va rester sur herbe. A part, 1 ou 2 plateformes qui seront réalisées pour l'accès PMR qui sera juste en face du parking, on garde tout en herbe. C'était important à redire.

**Mme Souabe** : il y avait beaucoup de jeux pour une tranche d'âge « petite enfance » mais pas pour les adolescents, ni pour les adultes car des agrès qui permettraient autour de la salle de sports. On pourra se promener et faire du sport.

### 8 – Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole – Rapport d'orientations budgétaires 2025

#### Annexe 3 : rapport d'orientations budgétaires 2025

**Mr le Maire** : ça va être léger. Lors d'un conseil communautaire, il y a eu un temps d'échange et de présentation par Edouard Philippe, sur les orientations budgétaires 2025.

Je voulais vous en faire part, très rapidement, c'est un rapport qui fait 27 pages.

Je vous propose de l'annexer au procès-verbal du conseil municipal, parce que c'est assez édifiant sur ce qui pourrait arriver.

Au préalable, Mme Morel, vice-présidente, a formulé un vœu qui a été voté par l'ensemble du conseil communautaire. Au moment où le gouvernement était encore en place concernant l'inquiétude légitime sur les financements pour nos communes, construction, les gymnases, CCAS, les logements, les fêtes de quartier, les programmations culturelles etc.....

La communauté urbaine avait déjà fait des efforts l'année précédente, donc il y a un vœu qui a été fait.

Une petite phrase que je vous extrais : c'est pourquoi cette année, à l'instar des 7 principales associations du bloc communal : AMF, AMRF, APVF, France Urbaine, Intercommunalités de France, UNCCAS et villes de France réunis ce 30 octobre, sur le danger du projet de loi de finances pour 2025.

A savoir, samedi, il y a 8 jours, il y avait l'assemblée générale de l'ADM76, à Rouen, j'y étais et en fait, il a été proposé que toutes les mairies, soient fermées le 10 décembre, c'est qu'on a fait sur la commune.

Pour la lecture, c'est l'affiche qui a été placardé et publié sur les réseaux.

Pour rappel, les communes sont là pour soutenir les administrés malgré le dévouement des communes, les ponctions sur les budgets ne permettront plus d'assurer les services publics du quotidien, mairie fermée le 10 décembre. Nous avons rejoint bien évidemment cette démarche, pour tous.

Ce rapport d'orientations budgétaires, présenté par Edouard Philippe. Je ne vais pas tout vous lire, si vous voulez les grandes lignes.

Par rapport à la loi qui aurait dû ou aurait pu passer, je ne sais pas comment dire, le déficit publique 2024 prévu c'est 6,1 % du PIB, vous dire que c'est des sommes colossales, la dette publique va s'accroître pour atteindre 114,7 % du PIB. Pour faire simple, on a plus de dette que d'argent qui rentre tous les ans. Ça, ce n'est pas génial. Je vous laisserai le document, c'est instructif.

Les projets de loi de finances qui sont toujours ambitieux, anticipent une inflation de 1,2% en 2024.

Les fluides se sont les carburants, certes les prix sont volatiles.

L'espérance est que la baisse soit comprise en 20 et 30 % par rapport à 2024, même en faisant 20 à 30 % de moins, le prix est toujours 2 fois supérieurs à l'exercice antérieur.

Ce que je vous lis, c'est ce qui a été analysé par la Communauté Urbaine.

Il y a des sujets où il y a toujours des problèmes, notamment les prises de positions concernant les achats d'énergie dont le gaz. Par exemple, les besoins de la CU, il y a 50 % du gaz nécessaire à l'ensemble de la CU qui a été acheté, mais il reste encore 50 % à acheter.

Hausse significative des assurances, ça c'est un sujet que tout le monde a entendu parler à la radio, télé et autre et il y a aussi l'apparition de nouveaux risques.

Donc au niveau de la CU, une phrase que j'ai extrais, en 2025, les charges d'assurance vont doubler au niveau de l'ensemble des budgets de la Communauté Urbaine, passant d'environ 950 K€ à près d'1,9 million dont 1,1 million d'euros sur le budget principal.

Voilà après, il y a des tableaux que je vous passe.

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

Dans les capacités désendettement de la CU, donc la capacité de désendettement au 31 décembre 2023 était de 4 ans et 7 mois pour le budget principal alors qu'à fin 2022, c'était 3 ans donc ça fait plus d'1 an et demi en 1 an et proche de 9 ans pour le budget des transports.

La hausse des taux d'intérêt qui ont été à un moment en négatif, qui sont à plus de 4%, les emprunts futurs pour 250 millions d'euros pour le tramway, augmentation des coûts des fluides par deux, mais ça je vous l'ai dit.

C'est très maussade, et là quelque chose que j'ai souligné : en 2025, les dotations de l'Etat au sens large y compris la fraction de la TVA devrait être en baisse par rapport à 2024, la fraction de la TVA attendue en 2025 serait en baisse de 1,5 millions d'euros par rapport aux prévisions 2024, donnée par l'Etat et pourtant prise avec prudence lors du vote du budget primitif 2024.

Les produits de fiscalité, la proposition a fortement baissé pour atteindre autour de 22-23 % 2025 des recettes du budget principal alors qu'avant c'était à 51% en 2020, ceci n'est pas sans poser des difficultés financières à terme de la Communauté Urbaine qui soient ces principales recettes de dotations de l'Etat, à terme, qui va évoluer soit à la baisse, soit stagné.

Les dépenses de fonctionnement dynamiques et des recettes de fonctionnement légèrement en hausse, l'épargne brute de la Communauté Urbaine baisse régulièrement et donc à terme, elle va contribuer de moins en moins aux financements des investissements.

Pour ceux que ça intéresse, on l'annexe au procès-verbal.

Sachant que pour l'instant, il y a un projet de loi spéciale que vous avez peut-être entendu, il y a toujours des minimas, il y a toujours des choses qui fonctionnent notamment l'autorisation d'endettement de l'Agence France Trésor, hausse des plafonds d'endettement enfin bref.

Voilà, on est sur une période très technique.

### Tour de table :

#### ***Françoise Chapelle :***

##### **La Commission Finances-investissement-logement**

Elle s'est réunie le 26 novembre. J'ai informé la Commission sur une réunion PLUi que j'ai assisté le 26 septembre avec la CU, donc le PLUi va être adopté en 2026. Il y a un projet de règlement écrit qui a été transmis par la CU, les cartes de zonage, les OAP (orientations d'aménagement programmés).

En commission, on a étudié et une rencontre communale a eu lieu avec l'AURH et la CU.

Mr Pascal Martin, sénateur, est venu, suite à une réunion organisée par la Préfecture, Sous-Préfecture à Terre de Caux, en octobre, où j'y étais avec Lionel. Au cours de cette réunion, j'ai demandé à ce que les zones des secteurs de la Bergerie et du Clap soient identifiés en STECAL, secteur de taille et de capacité limitée afin de permettre le développement des activités scolaires et économiques.

Puisqu'on fait partie d'une commune en loi littorale et les zones urbanisées, tout compte fait, sont réduites et il y a des endroits où il y a un besoin de développement, qu'on est coincé et on ne peut pas le faire.

**Mr Rats :** on a déjà fait des STECAL sur la Bergerie, au niveau de la MFR lorsque vous avez fait des constructions au niveau des classes.

**Mme Chapelle :** Sauf que dans le zonage

**Mr Rats :** ça été rebougé depuis le PLU. PLU en PLUi, il y a possibilité de refaire des STECAL. Ça c'est sûr.

**Mme Chapelle :** lors de la réunion du 26 septembre, j'ai pris la parole, j'ai demandé à Florent Saint-Martin, vice-président en charge de l'urbanisme.

Lorsqu'on a reçu le projet de règlement écrit et les cartes de zonage, ce n'était pas pris en compte.

La réunion qu'on a eu en octobre, avec la Préfecture et Sous-Préfecture, j'ai repris la parole, pour signaler que c'était hyper important que ces zones soient identifiées pour ne pas les bloquer lors du développement et Pascal Martin, a entendu ma prise de position et il est venu il y a 3 semaines ici.

Là, Mr le Sous-Préfet, on est en attente de nomination du sous-préfet, lorsqu'il sera nommé, on va le solliciter pour les STECAL qui ont besoin d'être identifiés et sur la carte, avant qu'il soit adopté.

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

Mr le Maire : ça bouge beaucoup, comme Mr Rats l'a dit, l'idée c'est que parfois certaines choses sont ancrées mais ça rebouge.

**Mr Rats** : les lois de l'urbanisme ne sont pas figées, ça a toujours bougé

**Mr le Maire** : ce n'est pas rassurant, logiquement, quand un truc est cranté, on passe à autre chose et puis en faites, il faut revenir dessus

**Mr Rats** : c'est ce qui a toujours fait des histoires, les gens pensent que les lois de l'urbanisme sont figées dans le temps et ce qui fait le plus de mal, c'était tous les terrains constructibles qui ne le sont plus et ça c'est terrible. On connaît bien l'histoire ici, des sujets très difficiles.

**Mme Chapelle** : malgré nos remarques que l'on a faites, c'est très compliqué à ce que ça suit. Il y a une grosse machine pour le PLUi pour les 54 communes, donc c'est surtout l'AURH, qui pilote ce PLUi, la CU aussi mais. La personne de l'AURH, M. Lenormand, qui avait fait notre PLU en 2016

**Mr Rats** : il n'est pas à la hauteur,

**Mme Chapelle** : on a beau lui dire

**Mr Rats** : il n'est pas à la hauteur, il a loupé notre PLU et pour faire le PLUi, il le sait, je lui ai déjà dit ici. C'est quand même pas logique que ce soit ce type-là, qui gère ça. Ce n'est pas un type désagréable mais qui n'est pas visionnaire.

**Mme Chapelle** : le PLUi, on est bien avancé car l'adoption est prévue en 2026, c'est pratiquement demain.

On veille au grain que nos remarques soient prises en compte, de façon à pouvoir permettre le développement économique et scolaire de ces zones-là.

Il y a aussi un autre gros dossier sur lequel on a travaillé, c'est le dossier des cavités souterraines.

On a reçu un dossier, il y a des choses qui ont été ajoutées sans vraiment de précision et là, on va travailler fin 2024 début 2025, là-dessus.

**Mr Rats** : expliquez-moi un peu parce que les cavités, tout avait, dans le cadre du PLU, elles avaient été toutes recensées et il y avait un périmètre de protection. Qu'est ce qui bouge ?

**Mme Chapelle** : ils ont rajouté des fiches avec des coordonnées qui ne sont pas...

**Mr le Maire** : visiblement, le drone des vues aériennes a été faite

**Mr Lair** : j'ai assisté à la commission, je pense que tous les nouveaux, il faut absolument que le prestataire vienne sur le terrain et face le constat avec la mairie. On ne sait jamais.

Je me suis rendu compte que dans certaine, c'était un râtelier de foin qui est dans la plaine et considéré comme une marnière.

**Mr le Maire** : on a un exemple qui est formel, les vues aériennes peuvent faire penser à un affaissement mais en réalité c'est une embase de pylône électrique. Ils collent ça dans les fiches.

A un moment donné, il y a un sujet, c'est qu'il balance un tas de truc, ça fait des monticules de documents qui obligent à une lecture individuelle et des délais de rendu de copie qui ne sont pas tenables et donc quand on les a vu en réunion, je leur ai dit que j'aimerais bien quand même que vous veniez donner des explications par rapport à votre recensement parce que c'est facile de déclarer des tas de choses, puis après vous n'avez pas rendu votre copie en temps et en heure.

Maintenant, c'est comme ça. Sur les cavités, il y a un sujet car il y a des communes qui ont eu des vraies mauvaises surprises, c'est le cas de St Laurent de Brèvedent, notamment qui a fait une réunion, il y a une marnière qui impacte 70 maisons.

Malgré tout, pour certains sujets, ça aide.

**Mme Chapelle** : c'était pour vous tenir informer de l'avancement

**Mr Lair** : il y a un courrier qui a été fait dans ce sens pour bloquer cette situation ou pour les informer qu'on ne validait pas cette situation.

**Mr le Maire** : il y a eu des mails d'écrit, il y a eu interpellations en direct par Mr Lenormand. J'ai demandé assez rapidement que l'entreprise Explore vienne aussi rendre des comptes.

La commune se positionne sur la méthodologie parce que

**Mr Lair** : la clôture est pour le 31 décembre

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

**Mr le Maire :** à un moment, c'est facile de donner des dates et après ce n'est pas rendu, on n'est pas dans une classe, on doit rendre une interro dans 1h. ce qui se passe à la Cerlangue, ne se passe pas qu'à la Cerlangue. Il y a une question de méthodologie qui va se passer.

**Mr Lair :** ça peut avoir un indice plus grave que ça, il n'y a pas que des zones constructibles, il y a des ventes de terrain, un propriétaire, ça dévalue la valeur du terrain même agricole, donc il y a urgence sur ce dossier, il faut bloquer cette opération.

Il faut absolument que ce soit revérifié, qu'Explore aille sur place.

### **La Commission Vie associative et cérémonie**

Je vais faire un petit rappel :

- Le 18 octobre 2024 : une veillée dans le cadre du bicentenaire, c'était le 3<sup>ème</sup> volet, avec les interventions de Patrick Lebourgeois, Vincent Cailly et Mathis Prévost. Ça clôturait les 3 volets du bicentenaire de la commune.
- 11 novembre 2024 : je remercie Mr Cacheux et les élèves de CM1 et CM2, pour la lecture des lettres de poilus, lors de la cérémonie, ainsi qu'à Stéphanie Vincent, militaire de la marine, pour sa présence. Mr Cacheux a entraîné les enfants à lire des lettres de poilus et à chanter la Marseillaise.
- Samedi dernier, le 07 décembre : il y a eu des plantations d'arbres pour les naissances de 2023 et 2024, 18 familles ont été conviées pour ces plantations et malgré les conditions météo défavorables, on a pu dans un intervalle de temps planté les arbres, 10 familles étaient présentes.
- Demain, le 13 décembre, il y a le repas de Noël des anciens qui est organisé. Il y a 104 personnes qui se sont inscrites, le traiteur qui est retenu, c'est Juste à Côté, c'est un traiteur/restaurateur de St Romain et le pain et la buche viennent de la boulangerie de la Remuée.

Les personnes malades auront la visite des membres de la commission et du CCAS et une corbeille festive confectionnée par Carrefour Market de St Romain va leur être offerte, la valeur pour un couple est 45€ et pour une personne seule de 30€. Les cerlanguais et cerlanguaises en maison de retraite ou EHPAD auront une visite avec un coffret de produits de toilette parce que ce sont des gens qui ont souvent des régimes spéciaux et les maisons de retraite demandent que ce genre de produit soit apporté.

- La semaine prochaine aura lieu le spectacle du Noël des enfants, donc le 20 décembre, à 15h. Le spectacle sera produit par la compagnie Mine de rien pour la somme de 1 400€ et à l'issue du spectacle donc des tickets de cinéma seront offerts par la commune et l'association les enfants d'abord offre les chocolats parce qu'en général, les enfants ont deux sachets de chocolats et donc Mr Cacheux m'avait déjà interpellé l'an passé.

### **Ensuite, pour les prochaines dates à retenir :**

- *Les vœux, le 18 janvier, à 11h.*

### **Bastien Perrot :**

Pas grand-chose, je voulais remercier les membres du conseil municipal qui ont voté pour moi.

Je pense que dans la continuité de ce que David Guérin avait commencé sur la commission environnement, transition écologique, pour début 2025. Rappeler que les actions qu'il a pu engager seront à poursuivre.

### **Chrystèle Souabe :**

#### **Ecole :**

- Premier conseil d'école, le 07 décembre 2024 :
  - o Retour sur les élections des parents d'élèves :
    - Taux de participation en baisse, 54 % contre 58% en 2023. 8 parents élus ;
    - Effectifs pour la rentrée 2025-2026 : 122 élèves attendus à la rentrée 2025, effectif très stable. 14 petites sections pour 14 départs en 6<sup>ème</sup>, soit le même effectif que cette année.
    - Les enseignants ont exposé leurs projets pour l'année : exemple : exploration de l'environnement, reconduction du projet tous en seine...

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

▪ Au niveau du périscolaire : depuis le retour des vacances de la Toussaint, travail sur la diversification alimentaire : mise en place de céréales, du lait, du sirop, des fruits de saison, la confiture....

Les enfants et parents sont ravis.

▪ Travaux réalisés durant les vacances d'octobre :

- 2<sup>ème</sup> partie du changement de sol à l'école maternelle (bureau de Mr Cacheux et salle de motricité) ;
- Mise en peinture dans le bureau de Mr Cacheux.

### ○ Election du conseil municipal des enfants

▪ Lundi 07 octobre : les élèves de la classe de Mr Cacheux et ceux de la classe de Mme Saunier sont venus en mairie pour leur présenter le projet de création du conseil municipal des enfants.

- 11 candidatures déposées en mairie, le 12 novembre, soit 6 CM2 et 5 CM1 ;
- Réalisation de leurs professions de foi ;

▪ Vendredi 29 novembre, initialement prévu le 22 novembre 2024, les élèves de CE2, CM1 et CM2 soit environ 44 élèves, sont venus en mairie pour procéder à l'élection de leurs conseillers.

Election de 4 CM1 et 4 CM2, parité garçon, fille.

Préparation par Aline des cartes électorales.

Apprentissage avec un 1<sup>er</sup> vote avec le passage par l'isoloir, prendre l'enveloppe, passer l'urne et signer le registre.

Opération réalisée jusqu'au bout, ils ont fait eux-mêmes le dépouillement.

4 enfants CM1 et 4 enfants CM2 ont été élus avec 2 filles CM1, 2 garçons CM1, 2 filles CM2 et 2 garçons CM2.

Une 1<sup>ère</sup> rencontre va avoir lieu mercredi 18 décembre, pour faire une présentation, faire connaissance et mettre en place ce nouveau conseil municipal des enfants.

### **Jeux**

Lors de la rencontre avec les 3 entreprises (Méfran, Transalp et Sedi équipement), des devis ont été demandés pour des jeux pour l'aire situé derrière la salle de sports.

A cet endroit, il y avait des jeux à ressorts qui ont été retirés car cassés.

On souhaite renouveler ces jeux à ressorts.

Lors de la commission du 10 décembre, les membres ont choisi 3 petits jeux : 1 petit scooter, 1 jeu des coccinelles, 1 boulier, pour une tranche d'âge de 2 à 14 ans.

Complément par rapport aux jeux déjà en place.

L'entreprise retenue est Sedi équipement.

### **Festival Ad'Hoc**

Accueil du festival du 2 au 4 décembre 2024, pour le spectacle « depuis que je suis né »

6 représentations, soit 4 représentations scolaires qui ont eu lieu le lundi matin et après-midi, mardi matin et après-midi.

Au niveau des écoles extérieures, il y avait Angerville l'Orcher, Le Havre, Octeville, Turretot et également nos classes de CP-CE1 de Mme Rasse et classe de CE2-CM1 de Mme Saunier.

Retours :

- Spectacle de très grande qualité ;
- Apprécié par les enfants ainsi que les adultes car il y avait 2 lectures différentes ;
- Tous les partenaires ont été ravis de l'accueil de la Cerlangue.
- Très bon échange.

Nous avons candidaté à nouveau pour l'année prochaine, pour une réalisation également sur la même période.

### **Romain Ibert :**

#### **Commission vivre ensemble et prévention :**

Travaux réalisés :

- Poteaux souples à St Jean d'Abbetot, devant le site de l'église, plus esthétique ;
- Réfection de la route du Bocquetal ainsi que la pose des hydrants ;

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

Travaux à venir :

- Dépose de quelques poteaux par le SDE76, au niveau de la Forge/Bocquetal ;

A voir prochainement en commission :

- Mise en place d'actions en lien avec le CLIC et la Maison des Territoires contre l'isolement et la prévention des seniors. Développement avec une aide aux démarches administratives.
- Etude pour la mise en place de radars pédagogiques aux entrées de ville, comme on fait certaines communes ;
- Demandes de la part de cerlanguais(es) : création d'arrêt de bus couvert pour éviter la pluie, le vent auquel leurs enfants sont exposés.

### **Jean-Michel Lair :**

Suite à la nomination de Bastien Perrot, le PCS va être mis à jour ?

J'ai pu comprendre que les attributions ne changeaient pas.

Je suis surpris d'avoir vu le tas de betteraves Rue St Jean des Essarts !

Vous étiez contre, les années passées.

Les betteraves ont été déposées, comme vous me l'avez dit, à votre insu, soi-disant !

C'est dommage que vous vous soyez battu !

**Mr le Maire :** battu ?

**Mr Lair :** battu contre moi pour l'interdire

**Mr Rats :** je vous ai entendu en colère dans mon bureau. « Jamais, on fera ça », « normal, c'est la famille Dumesnil » « Copinage »

**Mr Lair :** vous me l'avez dit en face

**Mr Rats :** « copinage », je le pense vraiment

**Mr Lair :** dernière chose, je remercie les cerlanguais(es) qui ont participé au beaujolais, malgré le temps. Je suis un peu, comment dire, pas déçu, d'une municipalité qui voulait soutenir les associations et être absent dans la totalité du conseil, aucun représentant. Je remercie quand même les 85 cerlanguais(es) qui ont participé à cette belle soirée.

C'est tout ce que j'ai à dire.

### **Michel Rats :**

Moi, j'ai quelques questions :

D'abord, j'aurai bien aimé avoir des nouvelles de Mme Gauthier ?

Parce que je n'en ai pas et je ne veux surtout pas, ni appeler, ni aller la voir.

**Mr le Maire :** s'agissant de ressources humaines, normalement ce ne sont pas des sujets évoqués en conseil municipal.

**Mr Rats :** elle a fait partie tout le temps du conseil municipal

**Mr le Maire :** Mme Gauthier étant en arrêt, ça se respecte et moi, je n'ai pas de nouvelle en tout cas de sa part

**Mr Rats :** on ne sait pas si elle va mieux ou pas, rien

**Mr le Maire :** bah écoutez, vous dites que vous n'êtes pas au courant mais je pense que....

**Mr Rats :** ah non

**Mr le Maire :** vous n'avez....

**Mr Rats :** je ne veux pas d'histoire et je ne veux pas lui en amener surtout

**Mr le Maire :** il n'y a rien de particulier à dire. Ça relève de la vie privée

**Mr Rats :** question à Mme Chapelle, le spectacle Mine de rien, c'est un spectacle de quoi ?

**Mme Chapelle :** ce sont des magiciens

**Mme Souabe :** cette personne-là a fait l'école du cirque du Havre, elle donne des cours à la maison pour tous, avec son compagnon.

**Mr Rats :** c'est un couple ?

**Mme Souabe :** non ce n'est pas un couple. L'année dernière, nous les avons eus à St Romain, en tant que spectacle au siroco avec cette personne-là, c'est un spectacle de qualité.

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

Effectivement, c'est moi qui ai dit à Mme Chapelle, quand elle cherchait un spectacle de fin d'année. Au siroco, pour notre école à St romain, nous les avons pris et la mairie était ravie de la qualité du spectacle qui avait été donné.

C'est plutôt cirque.

**Mr Rats** : d'accord, merci beaucoup

Le point suivant : j'ai été alerté par mais je n'ai pas alerté tout seul, d'ailleurs, on a été alerté à plusieurs administrés de la commune qui nous ont appelé pour nous faire part d'un dysfonctionnement au niveau de la municipalité.

Je n'en croyais pas trop mes yeux. Je suis allé voir et quand j'ai vu ça, j'ai décidé d'alerter le contrôle de légalité, je tenais à vous le dire.

Je tenais aussi à vous lire au conseil municipal, le courrier que j'ai écrit, je les ai appelés et j'ai aussi écrit, pas tout seul, on l'a fait à plusieurs, tous les 3, Mme Mouton Karine, M. Lair et moi-même.

*« Nous tenons par ce courrier attiré votre attention sur un dysfonctionnement majeur, voir une escroquerie au sein même de notre municipalité. En effet, nous avons été alertés par des administrés et des personnes hors communes, que du matériel communal notamment une faucheuse/débrouilleuse hydraulique été en vente sur le site du bon coin. Après vérification par nos soins, la situation est d'autant plus grave que l'adresse de vente internet « lulusab » est celle de Mme Guérin, épouse de Mr Guérin David, adjoint au maire de La Cerlangue. Etonnant ! Voir pièce jointe. On a tout mis, on a tout imprimé. Pire ! La faucheuse a été déclarée vendue à un potentiel acheteur sur le site du Bon Coin. Récupérée par l'acquéreur et quelques jours plus tard, bizarre, revenu à l'atelier communal. Vice de fonctionnement ? remords ? nous ne savons pas ?*

*L'article 31-11-1 du Code général du code de la propriété des personnes publiques, rappelle que les biens du domaine public sont aliénables, ils ne peuvent être vendu sans avoir été au préalable, désaffectés et déclassés. Alors le bien rejoint le domaine privé de la commune et peut alors être vendu. Une délibération du conseil municipal est nécessaire ou bien sur une décision du maire, s'il a délégation par le conseil municipal.*

*La délibération n'a jamais été présentée au conseil municipal et au jour de la vente, le lundi 26 août 2024, Mr le Maire, Mr Dehon, n'avait pas délégation du conseil.*

*Pour le moins, cette délégation d'attribution du conseil municipal au maire a été présenté au conseil municipal le 16 mai 2024.*

*Point 9 : décider l'aliénation de gré à gré, de bien mobilier jusqu'à 4 600€. Voté par le conseil, la Préfecture l'a déclaré non conforme le 09 juillet 2024. »*

**Mr le Maire** : tout ça, on le sait déjà

**Mr Rats** : j'ai la parole donc je continue. Elle a donc été représentée au conseil municipal que le 24 septembre dernier. Vous comprendrez que cette situation délictueuse nous interpelle et pose de nombreuses questions.

Qui a décidé cette vente ? Est-ce la 1<sup>ère</sup> fois ? Qui a décidé du prix, ridiculement bas, de 300€, pour un tel engin agricole ? l'argent de la recette, était destiné à qui ? D'autres annonces de vente ont-elles été faites ? Pourquoi le conseil municipal n'était pas informé ? Y a-t-il eu conflit d'intérêt ? Beaucoup trop d'irrégularités nous ont alertés avec cette nouvelle municipalité, pour ne pas vous prévenir de cette dérive grave de fonctionnement avec des biens et de l'argent public.

J'espère qu'ils vont vous tenir informer et que vous pourrez vous expliquer.

**Mr Le Maire** : pas de problème pour les explications, vous avez sorti quelque chose du chapeau, qu'on s'entende bien là-dessus

**Mr Rats** : j'ai un chapeau de magicien

**Mr Le Maire** : vous traitez d'escroquerie, c'est abusif, les termes.... Vous pouvez écrire des pages, c'est excessif

**Mr Rats** : des pages, c'est scandaleux, c'est pas normal de voir le matériel de la commune qui est en vente sur le bon coin, quand même

**Mr Le Maire** : c'est excessif

**Mr Rats** : on n'a jamais voulu le faire, nous, tout de suite

**Mr Le Maire** : vous ne l'avez jamais fait ? vous ne l'avez jamais fait plutôt. Le matériel était en panne depuis combien d'années ?

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

**Mr Rats** : il n'était pas en panne, il tournait encore, ça faisait 1 an qu'il était arrêté

**Mr Le Maire** : non

**Mr Rats** : ça faisait 1 an

**Mr le Maire** : pourquoi vous ne vous en êtes pas séparé ?

**Mr Rats** : pourquoi, on ne s'en est pas séparé, c'est parce qu'il était dangereux ce matériel. On en avait parlé ensemble.

**Mr Le Maire** : ah oui

**Mr Rats** : on devait voir si on pouvait le réparer

**Mr le Maire** : si vous en avez parlé ensemble, à quel moment, moi qui était 1<sup>er</sup> adjoint ou d'autre, on a été informé de cette situation là

**Mr Rats** : il n'y a que la vérité qui blesse, Mr Dehon

**Mr le Maire** : mais non, mais non

**Mr Rats** : je vois que vous êtes en colère, ça ne fait pas plaisir quand on dit des choses comme ça

**Mr Le Maire** : je tiens à en parler,

**Mr Rats** : mettez-vous en colère

**Mr Le Maire** : s'il y a eu des réunions et autres pour partager l'ensemble des sujets, il y a des tas de situations qui ne seraient pas arrivées, d'accord

**Mr Lair** : combien de personne autour de la table, qui étaient au courant de cette vente ?

**Mr Le Maire** : je ne sais, je ne suis pas là pour comptabiliser qui est au courant ou pas

**Mr Lair** : qui ? qui ?

**Mr le Maire** : vous alertez, c'est quoi la situation. On a eu un temps d'échange avec la DGFIP d'Harfleur, là-dessus, je pense que vous le savez.

**Mr Rats** : vous n'avez pas le droit de vendre du matériel comme ça

**Mr Ibert** : quand on recevra le courrier, on justifiera, ce n'est pas plus compliqué. Vous faites un scandale d'un truc que vous n'avez pas.....

Vous avez l'impression qu'un truc qui ne marche pas, qui est dangereux, ça se revend, il a été vendu 300€ pour pièces tout simplement, comme une épave

**Mr Rats** : on me l'avait proposé, j'avais interdit qu'on le vende tant qu'on n'était pas sûr que ça fonctionne. Il y avait 3 clients qui sont venus me voir

**Mr Le Maire** : parfait ! pendant ce temps-là, le fauchage des talus, ça s'est passé comment ? expliquez-moi ?

**Mr Rats** : ça s'est plutôt bien passé

**Mr Lair** : il y avait un appel d'offre

**Mr Le Maire** : un appel d'offre ? une blague

**Mr Ibert** : copinage aussi

**Mr Le Maire** : faites attention

**Mr Rats** : 3 devis avaient été demandés

**Mme Chapelle** : non, jamais

**Mr Le Maire** : faire travailler son fils, c'est illégal, d'accord.

C'est illégal.

Je veux bien que vous abordiez ce sujet-là mais réfléchissez-bien

**Mr Lair** : il n'y a pas de souci

Vous pouvez sortir ce que vous voulez, il n'y a pas de souci

**Mr Le Maire** : très bien

**Mr Lair** : pas de souci

Allez-y

**Mr le Maire** : à vous de voir

**Mr Lair** : pas de souci

**Mr Le Maire** : en attendant, l'épareuse est bien ici, elle sera vendue sur le bon coin, assez prochainement

**Mr Lair** : A votre nom, pour le coup ?

## Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

**Mr Le Maire :** Attention, à ce que vous dites.

**Mr Lair :** bah, je ne sais pas, l'annonce vous la ferez à votre nom ?

**Mr Le Maire :** pourquoi, je le ferai à mon nom ?

**Mr Lair :** la précédente annonce

**Mr Le Maire :** ça suffit, c'est bon

**Mr Lair :** attendez Mr Dehon, vous voulez ignorer ce qui est fait, de base

**Mr Le Maire :** non, non

**Mr Lair :** n'importe quoi

**Mr Rats :** c'est un fonctionnement anormal

**Mr Le Maire :** anormal, ne pas rendre son PC, que je sois obligé de réclamer depuis des mois que vous avez finalement rendu la veille du dernier conseil municipal

**Mr Rats :** je l'ai rendu ! vous me l'avez réclamé, je l'ai rendu.

**Mr Le Maire :** au bout de 2 courriers, vous allez dire que vous n'avez reçu le 1<sup>er</sup> courrier non plus !

**Mr Rats :** oui je l'ai reçu. Là, c'était un côté un peu....

Il fallait bien que je puisse le vider parce que j'avais un paquet de boulot dessus

**Mr Le Maire :** d'autre sujet, je viens de faire changer les codes d'accès aux ordinateurs de la mairie parce qu'il y a des accès extérieurs.

**Mr Lair :** vous pouvez tracer

**Mr Le Maire :** eh bah voilà

**Mr Lair :** n'importe quoi

**Mr Le Maire :** vous avez fini où vous avez autre chose ?

**Mr Rats :** non, j'ai parlé

**Mr Le Maire :** merci

**Mme Souabe :** le bulletin sera distribué la semaine avant les vœux, à partir du 11 janvier 2025.

**Tristan Ducreux :**

J'ai une question concernant le DUERP, en général, il est élaboré en même temps qu'un règlement intérieur. Est-ce que ça fait partie de la mission ?

Mr Le Maire : on va prendre contact avec eux, ça fait partie des points.

**Jean-Paul Blondel :**

Pour info, je transmets, M. Mme Vincent très content de la cérémonie du 11 novembre et leur fille a participé mais l'année prochaine, on aura 2 militaires au lieu de 1, le copain de Mme Stéphanie Vincent. Il fera son maximum pour venir.

J'ai eu de bons retours de la cérémonie du 11 novembre, des gens ont très bien appréciés. Les enfants.

**Monsieur le Maire : Pour information, une date de principe du conseil municipal se sera le 06 février 2025, un jeudi.**

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Je déclare la séance du conseil municipal levée. (20h37)